

**IMPORTANT** : si vous avez le moindre doute à propos du contenu de la présente notification, veuillez consulter votre courtier, directeur de banque, avocat, expert-comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Lorsque tous les titres ont été cédés ou transférés par le destinataire, la circulaire et tout autre document pertinent devraient être transmis à la personne par le biais de laquelle la vente ou le transfert a été réalisé en vue de la transmission à l'acquéreur ou au cessionnaire.

**AVIS AUX DETENTEURS DE PARTS D' AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST**

**Organisme de placement collectif à capital variable de droit irlandais agréé par la Banque centrale d'Irlande conformément aux dispositions des Règlements**

Le 5 juillet 2016

**IMPORTANT** : Liquidation du Compartiment AXA Rosenberg UK Equity Alpha Fund (le « Compartiment »)

Nom du Compartiment	Catégorie d'action	Offerte au publique en Belgique	ISIN
AXA Rosenberg UK Equity Alpha Fund	A (£)	Non	IE0008365953
	B (£)	Non	IE0004346437
	B (€)	Oui	IE0031070059
	E (€)	Non	IE0034279301
	M (£)	Non	IE00B24J4V58

Cher Détenteur de parts,

Cette lettre a pour objet de vous informer de certaines mesures concernant le Compartiment. sauf mention contraire, tous les termes repris en majuscules utilisés dans le présent document ont la même signification que celle indiquée dans le Prospectus du Unit Trust et dans les autres documents d'offre.

### Liquidation du Compartiment

Le conseil d'administration (le « Conseil ») d'AXA Rosenberg Management Ireland Ltd (« la Société de gestion ») aimerait informer l'ensemble des Détenteurs de parts que le Compartiment va être liquidé et définitivement fermé.

Le présent avis répond aux exigences figurant dans l'Acte de Fiducie et le Prospectus.

Le motif de la clôture du Compartiment réside dans le fait que le niveau d'actifs gérés a baissé progressivement, pour atteindre un niveau tel qu'il n'est plus viable. En vertu des dispositions de l'Acte de Fiducie et du Prospectus, les parts de n'importe quel Compartiment peuvent être rachetées à la discrétion de la Société de gestion si la valeur du Compartiment en question descend pendant une période de 90 jours consécutifs, voire plus, en-dessous de 20 millions de dollars américains ou de leur équivalent dans une autre monnaie ou si la Société de gestion considère la liquidation du Compartiment comme étant opportune. La Société de gestion a décidé qu'il était approprié de clôturer ce Compartiment, en raison du faible niveau d'actifs observé sur plus de 90 jours.

AXA Rosenberg Management Ireland Limited  
78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

Administrateurs: David Cooke (Irlande), Frank Ennis (Irlande), Jennifer Paterson (Royaume-Uni), Gideon Smith (Royaume-Uni), Jean-Pierre Leoni (France), Joseph Pinto (France), Josephine Tubbs (Royaume-Uni); Peter Warner (Royaume-Uni), Kathleen Houssels (Etats-Unis)

Enregistré en Irlande sous le n° 310308, Private Company Limited by Shares  
Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

## Procédure

Pour garantir un traitement équitable de tous les Détenteurs de parts, la Société de gestion envisage de vendre tous les actifs du Compartiment à compter de la date de la présente lettre. Le Compartiment sera ensuite géré sous forme de trésorerie, et ne sera plus géré conformément à l'objectif d'investissement et à la politique définie dans le Prospectus. Vous aurez la possibilité d'obtenir le remboursement sans frais, de votre investissement, conformément aux dispositions du présent Prospectus.

Le dernier jour de négociation du Compartiment est fixé au 5 août 2016. Les détenteurs qui n'auraient pas demandé le remboursement de leur investissement avant le dernier jour de négociation se verront rembourser obligatoirement leur investissement le dernier jour de négociation. Le remboursement versé aux détenteurs n'ayant pas demandé le remboursement avant le dernier jour de négociation sera effectué dans un délai de quatre jours ouvrables à compter du dernier jour de négociation, conformément aux dispositions du Prospectus.

Le Conseil est fermement convaincu que la présente décision préserve et protège la valeur pour le Détenteur.

## Echange vers d'autres Compartiments

Conformément aux dispositions du Prospectus, nous signalons aux Détenteurs de parts que l'échange de leurs Parts dans d'autres Compartiments du Trust est gratuit (sauf taxes éventuelles) et qu'ils peuvent donner instruction, à la Société de gestion ou auprès de l'agent financier belge, de convertir le produit du rachat forcé de leurs Parts dans d'autres Compartiments du Trust. La conversion peut s'effectuer vers des compartiments et des classes d'actions faisant l'objet d'une offre publique en Belgique.

Les échanges de Parts dans d'autres Compartiments peuvent être traités par l'agent de transfert du Unit Trust sur réception d'un ordre de transfert de Parts dûment complété et valablement, signé et envoyé uniquement par fax (à travers distributeur habituel votre ou l'agent financier belge, AXA Bank Europe), au numéro +353 1 853 8003. La liste complète de tous les Compartiments et de toutes les catégories d'actions sous-jacentes enregistrées en Belgique est disponible sur le site Internet du Trust à l'adresse [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be)

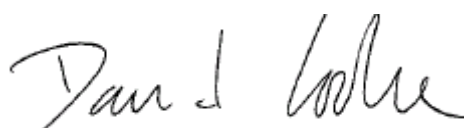
Les documents du Trust (le Prospectus, les Informations clés pour l'investisseur, l'Acte de Fiducie, le dernier rapport annuel au 31 mars 2015 et le dernier rapport semi-annuel au 30 septembre 2015) sont disponibles gratuitement sur le site [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be) et auprès de l'agent financier Belge AXA Bank Europe S.A, Boulevard du Souverain 25, 1170 Bruxelles, Belgique ou via le site [www.axa.be](http://www.axa.be).

Les informations clés pour l'investisseur sont disponibles en français, néerlandais et allemand, tandis que le prospectus, le rapport annuel et le rapport semi-annuel sont fournis en français et en allemand.


La valeur nette d'inventaire sera publiée en Belgique sur les sites [www.beama.be](http://www.beama.be) et [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) (sélectionner l'option pays « Belgique »).

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter votre chargé de clientèle habituel ou le service clients d'AXA Investment Managers (+32 2 679 6363). En cas de problème, nous vous suggérons de formuler votre plainte auprès de votre distributeur. Vous pouvez retrouver les personnes de contact du service de plaintes interne de chaque distributeur via le lien internet suivant : <http://private-investors.axa-im.be/plainte>. Si le traitement qui en est donné ne vous satisfait pas, nous vous recommandons de contacter l'Ombudsman en conflits financiers: [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be) ou au +32(0)2.545.77.70.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



David Cooke  
Administrateur



Gideon Smith  
Administrateur

Pour le compte et au nom d'AXA Rosenberg Management Ireland Limited